

tenue sous la présidence de Madame STEFANCZYK, assisté(e)  
de Madame LEPERS DELEPIERRE et Madame SANIER, Conseillères  
En présence de Madame MICHEL, Rapporteure publique  
Madame PAULET, Greffière

**11 heures 15**

01)	<b>DOSSIER N° 2311509</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Renvoi TA Paris. Demande l'annulation de la décision ministérielle du 26 novembre 2023 portant refus d'entrée sur le territoire français au point de contrôle de Douvres.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître BONVARLET Emilie (Cour)
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DE L'INTERIEUR	Ministre
<b>Observateur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
02)	<b>DOSSIER N° 2410106</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision préfectorale du 13 mai 2024 portant rejet de la demande de titre de séjour mention "recherche d'emploi création d'entreprise" au motif de dossier incomplet	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître LEFEBVRE Sophie
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS

**11 heures 15**

03)	<b>DOSSIER N° 2409124</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 2024 portant refus d'admission au séjour en qualité de "mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance - placement après l'âge de 16 ans", obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire pour une durée d'un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître BERTHE Antoine
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
04)	<b>DOSSIER N° 2400963</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 1er aout 2023 portant refus de titre de séjour en qualité de "membre de famille d'un citoyen de l'Union Européenne", obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, et fixation du pays de destination de la mesure d'éloignement	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître ZAIRI Zouheir
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
05)	<b>DOSSIER N° 2410023</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, fixant le pays de destination et portant interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 3 ans.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DE L'ALLIER	

**11 heures 15**

06)	<b>DOSSIER N° 2410458</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, fixant le pays de destination et portant interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DE LA MOSELLE Etrangers	
07)	<b>DOSSIER N° 2406163</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision implicite portant refus de délivrance d'une carte de résident mention "parent de réfugié"	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître VERGNOLE Marion (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
08)	<b>DOSSIER N° 2408683</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 4 mars 2024 portant refus d'admission exceptionnelle au séjour et la délivrance d'un titre de séjour mention "salarié" ou en raison de ses "liens privés et familiaux en France", portant obligation de quitter le territoire avec un délai de 30 jours, portant fixation du pays d'éloignement et portant interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'1 an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître VERGNOLE Marion (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

**11 heures 15**

09)	<b>DOSSIER N° 2409604</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 20 août 2024 portant refus de délivrance d'une carte de résident, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et portant interdiction de retour pour une durée d'un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître VERGNOLE Marion (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
10)	<b>DOSSIER N° 2401578</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 portant refus de délivrance d'un 1er titre de séjour au motif des "liens personnels et familiaux en France", obligation de quitter le territoire français pour une durée de 30 jours et fixation du pays de destination de la mesure d'éloignement.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître FOURDAN Chloé (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
11)	<b>DOSSIER N° 2409226</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 7 juin 2024 portant refus de délivrance d'un titre de séjour en qualité de "mineur entré avant l'âge de 13 ans" ou au titre de "ses liens personnels et familiaux" en France, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître BADAoui Sérina (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

Arrêté le 31/03/2026

Le président du tribunal : B. GUEVEL